

# Bilan 2023-2024 de la **commission d'études spécialisées du Cneser** sur l'emploi scientifique

La commission d'études spécialisées CES-recherche du Cneser autour des enjeux de recherche scientifique, mise en place lors de la dernière mandature, a été un succès tel que celle-ci a été reconduite pour la mandature 2023-2027, avec comme nouvelle thématique d'étude : « **Emploi scientifique et conditions d'exercice de la recherche** ».

Par **DIMITRI PEAUCELLE**,  
SNCS-FSU, coordonnateur de la CES

**D**ans sa mandature 2019-2023, le Cneser avait mis en place une commission d'études spécialisées (CES) pour étudier les conséquences du financement par appels à projets sur les activités de recherche en France. Cette commission spécifique, communément appelée « CES-recherche », a permis que les enjeux de recherche scientifique ne soient pas oubliés, alors même que le Cneser traite principalement de sujets relevant de l'enseignement supérieur, des conditions d'études des étudiants, des diplômes et des décrets relatifs aux établissements du supérieur. La CES-recherche 2019-2023 a été un succès attesté par son rapport final approuvé à l'unanimité du Cneser plénier en juillet 2023 et déposé en archive ouverte<sup>1</sup>.

Dès la première réunion du mandat 2023-2027, le 12 septembre 2023, les élus de la FSU ont proposé de reconduire la CES-recherche, avec une nouvelle thématique d'étude : « **Emploi scientifique et conditions d'exercice de la recherche** ». Il s'agit à ce jour de la seule CES mise en place dans cette mandature. Ses travaux sont coordonnés par moi-même et elle comprend 25 membres, dont les élus SNCS-FSU Nathalie Dejucq-Rainsford, Pierre Gilliot, Yaël Grosjean, SNESUP-FSU Jean-Michel Minovez, Christophe Voilliot, et SNASUB-FSU Juliette Olivier. À l'initiative de ces élus FSU, la CES-recherche a créé un site Internet pour diffuser les informations sur ses travaux<sup>2</sup>.

## RAPPORT PRÉLIMINAIRE

À l'occasion du Cneser plénier du 10 septembre 2024, la CES-recherche a présenté un rapport préliminaire sur les études menées au cours de l'année universitaire 2023-2024. Le bilan fait état de cinq réunions organisées en format hybride : en présentiel au ministère et en visioconférence grâce aux outils du SNCS-FSU. Ces cinq réunions ont permis aux membres de la commission d'échanger sur les contours du sujet d'étude et d'élaborer des objectifs pour la mandature. Les premiers éléments abordés ont été :

- la définition de l'« emploi scientifique », pris au sens large de tout le personnel des établissements (universités, organismes, entreprises) ayant des activités de recherche, car c'est l'engagement collectif qui contribue à la qualité de la recherche. La commission a également souhaité étendre la notion d'emploi scientifique à l'ensemble des parcours professionnels, y compris les docteurs en emploi hors milieu de la recherche, car elles et ils contribuent à transmettre et valoriser les méthodes scientifiques ;
- la définition des « conditions d'exercice », qui vont au-delà des conditions de travail, pour prendre en compte les attendus du travail, sa reconnaissance et son organisation collective.

Suivant cette logique, la commission a analysé les enjeux et défis rencontrés par toutes les catégories de personnel : doctorantes et doctorants dans leur entrée en thèse ; jeunes chercheuses et chercheurs, dont les fins de thèse ; ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens ; enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs des EPST ; ingénieures-chercheuses et ingénieurs-chercheurs des EPIC. Les débats n'ont que peu abordé la situation des personnels chercheurs des entreprises car non représentés à la commission.

## LIBERTÉS ACADÉMIQUES

La CES-recherche s'est ensuite intéressée aux différentes formes d'organisation collective en recherche : les unités de recherche, les équipes et projets, les services communs, plateformes et grands équipements ; les réseaux thématiques et métiers. Pour chacun, la commission a énoncé des problématiques qu'il conviendrait d'étudier par le biais de données chiffrées (nombre et taille des collectifs, recrutements et promotions...) mais aussi d'appréciations qualitatives (relations hiérarchiques, entraves administratives, reconnaissance du travail...).

Un temps d'étude a également été consacré aux libertés académiques en tant qu'élément essentiel des conditions d'exercice de la recherche. Outre des rappels sur les distinctions avec la liberté d'expression, les nécessaires protections contre les pressions et ingérences extérieures quant au choix des sujets de recherche

*La création de cette commission a permis que les enjeux de recherche scientifique ne soient pas oubliés dans les travaux du Cneser.*

1. [hal.science/hal-04249254](https://hal.science/hal-04249254).  
2. [cneser-intergroupe.fr](https://cneser-intergroupe.fr).



et des méthodes scientifiques, le lien avec l'évaluation par les pairs et que cette liberté relève de l'institution universitaire et de décisions collectives en son sein, le débat a porté sur :

- les éléments légaux et statutaires contribuant à assurer un respect des libertés académiques, dont les statuts spécifiques et dérogatoires de fonctionnaires d'État régissant les métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur et le rôle essentiel des comités et conseils scientifiques assurant l'évaluation par les pairs ;
- les menaces actuelles, pour certaines liées aux évolutions légales (accroissement des recrutements en CDD, en CDI, les CPJ), celles issues d'injonctions à des formes de productivité non scientifique (pressions à la valorisation, au sensationnalisme, à la surproduction d'articles, à suivre des modes...), et d'autres, exogènes, issues de milieux politiques d'extrême droite ou de phénomènes sociaux accentués par les réseaux d'échanges informatiques.

### DONNÉES CHIFFRÉES

La commission a par ailleurs entamé un travail d'analyse de données chiffrées, qui sera prolongé au cours de l'année universitaire 2024-2025. Deux documents produits par le Service d'information et d'études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur ont particulièrement attiré l'attention de la CES.

- Le premier<sup>3</sup>, daté de février 2024, portait sur les projections de départ à la retraite des enseignants des établissements d'enseignement supérieur. Il était consacré principalement aux effets de la réforme des retraites, réforme qui ne change en rien la problématique démographique principale, à savoir que 40 % des effectifs vont partir à la retraite dans les dix années à venir. Ce qui a le plus inquiété la commission est que, face à ce mur de départs, les projections de recrutements

sont très en deçà, comme si le ministère planifiait, contrairement aux engagements de la LPR, une pénurie d'enseignants alors même que les universités craquent de partout.

- Le second document<sup>4</sup>, daté de mars 2024, portait sur l'emploi scientifique en entreprise. Le chiffre initialement pris pour faramineux de 290 000 chercheurs a été rapidement pondéré par le fait que tout employé d'un service de R&D est qualifié de « chercheur » et que le chiffre doit donc être comparé à un volume de 160 000 emplois scientifiques dans le secteur public de la recherche. Sachant qu'en part de PIB les entreprises dépensent le double des administrations et sous l'hypothèse que la part des salaires est égale dans ces dépenses, les personnels scientifiques des entreprises sont mieux rémunérés que ne le fait l'État, alors même que le taux de docteurs y est de 13 %, pour 50 % dans la recherche publique.

### DOCUMENT COLLECTIF

Les études ainsi débutées visent à produire d'ici à l'été 2027 un document collectif sur l'emploi scientifique en France. La commission s'est donné comme objectifs de :

- tracer une perspective chiffrée réaliste du nombre et du type d'emplois scientifiques nécessaires en France pour remplir ses engagements d'atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche, trajectoire minimale pour affronter les transitions écologique, sociale et économique ;
- préconiser des mesures à mettre en œuvre pour une reconnaissance des métiers de la recherche à même d'accompagner la croissance des emplois scientifiques et la diffusion des compétences et méthodes de la science ;
- proposer des évolutions pour améliorer les conditions d'exercice de la recherche afin de viser des avancées plus grandes et sur l'ensemble du front continu des connaissances. ■

*La commission a analysé les enjeux et défis rencontrés par toutes les catégories de personnel.*

3. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-departs-en-retraite-des-enseignants-titulaires-des-epsc-augmenteraient-de-pres-de-40-entre-2022-94608](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-departs-en-retraite-des-enseignants-titulaires-des-epsc-augmenteraient-de-pres-de-40-entre-2022-94608).

4. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-chercheurs-en-entreprise-en-2021-95244](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-chercheurs-en-entreprise-en-2021-95244).